CSN
unité
Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN
Avril 2011
Volume 25, numéro 4
UN BUDGET ÉQUITABLE
UNE QUESTION DE
CHOIX
REPORTER
le retour
à
l'équilibre
budgétaire
LEUR
JUSTE PART
UN BUDGET ÉQUITABLE
UNE QUESTION DE
CHOIX
50 000 personnes
pour un budget
équitable

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain - CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
**Responsable** :
Dominique Daigneault
**Coordination et rédaction** :
Emmanuelle Proulx
**Conception graphique** :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
**Montage** : Aude Sainte-Marie
**Photographies** : Alain Chagnon, Félix Cauchy-Charest, Dominique Daigneault, Roger Davidson, Michel Giroux, Aude Sainte-Marie
**Impression** : Imprimerie CSN
**Distribution** :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
aude.sainte-marie@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

## À l'agenda

### Avril

**4, 5, et 6**
Exécutif syndical I

**8**
SGS, logiciel de trésorerie

**9, 10 et 16, 17**
Préparation à la retraite

**11 et 12**
Treasurer

**13**
**Assemblée générale**

**13 et 14**
Délégué-e syndical

**18 et 19**
Initiation à la santé sécurité du travail

**20 et 21**
Initiation to Health and Safety

**26 et 27**
Information Work in our Unions

Coup d'œil sur l'assemblée générale

# Du Congo au Sénégal

Afin de marquer le coup en prévision de la manifestation du 12 mars en faveur d'un budget provincial équitable, une vidéo a été présentée en début d'assemblée. Bien sûr, le président du conseil central a insisté sur la nécessaire participation massive à cette manif. Il a aussi fait état de la tenue d'une manifestation devant l'Agence de la santé et des services sociaux le 29 mars pour protester contre les compressions dans la santé. Au chapitre des conflits en cours, il a rappelé que le STT du cimetière Le repos Saint-François d'Assise et le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) sont en lock-out. Pour ce qui est du STIJM, le protocole de retour au travail est en négociation.

## Nos invité-es

**Alexandre Popovic** nous a parlé de la campagne de soutien à Dany Villanueva, menacé d'expulsion. Monsieur Villanueva est arrivé au Québec en 1998, à l'âge de 12 ans, ses parents étant victimes de persécution politique. Monsieur Villanueva a été trouvé coupable du vol d'un bijou en avril 2006 et a fait 11 mois de prison.

Toutefois, depuis le décès de son frère Fredy en août 2008 lors d'une bavure policière à Montréal-Nord, Dany est continuellement la cible des autorités et la tentative de son expulsion apparaît être une conséquence directe du décès de son frère. Le comité de soutien de Dany Villanueva invite les syndicats et leurs membres à faire signer une pétition afin d'influer sur la décision de le faire déporter.

Véronique De Sève, du comité exécutif, a invité les syndicats à répondre à l'appel du Collectif 8 mars qui a organisé un « lunch-in » le 8 mars sur l'heure du dîner au complexe Desjardins afin de dénoncer la taxe santé.

Elle a enchaîné avec une vidéo présentant les moments forts de la troisième rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes, tenue au Congo, en octobre 2010.

Puis **Lisa Courtemanche**, responsable du comité solidarité internationale, a parlé de son extraordinaire expérience au Forum social mondial (FSM) tenu au Sénégal en février. Pour de nombreux Africaines et Africains, leur participation au FSM a nécessité un voyage d'un mois. Un article en page 10 précise notamment les objectifs du FSM.

Afin de souligner le 35e anniversaire du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), l'assemblée générale recevait sa coordonnatrice, **Michèle Asselin**. Madame Asselin a rappelé la contribution de Michel Chartrand qui, en 1975, participait à l'organisation d'une grande Conférence internationale de solidarité ouvrière, réunissant plus de 600 personnes à Montréal.

La même année, la tenue de cette conférence a mené à la mise sur pied du CISO, dont la mission principale est la sensibilisation et l'éducation à la solidarité internationale. Parmi les enjeux traités au CISO, il y a la délocalisation des emplois, la sous-traitance et la responsabilisation sociale des entreprises. Le CISO organise aussi des projets de coopération internationale, notamment en Haïti. Au cours des prochaines années, le CISO veut se pencher sur l'importante question des travailleurs de l'économie informelle qui ne bénéficient d'aucune protection sociale, quelle qu'elle soit, notamment dans les pays du Sud, mais aussi dans les pays du Nord. Partout sur la planète, c'est 1,8 milliard de personnes qui sont touchées par ce phénomène.

La survie de l'organisation étant menacée par des compressions du gouvernement canadien, les syndicats sont invités à devenir membre du CISO (www.ciso.qc.ca) ●

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

**www.ccmm-csn.qc.ca**

logo FSC



éditorial

# Ce n'est qu'un début...

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

Les derniers milles du conflit au *Journal de Montréal* ont donné lieu à toutes sortes d'accusations à l'endroit de la CSN et de sa présidente, Claudette Carbonneau. Tant mieux si le dénouement de cette saga suscite la grogne dans la population, car il y a lieu d'être en colère. Cependant, cette colère aurait tout intérêt à être dirigée à l'endroit des véritables responsables, soit Pierre Karl Péladeau, le gouvernement, les législations désuètes, le système judiciaire qui protège davantage les droits du patronat que ceux des travailleuses et des travailleurs et, il faut bien le dire, une certaine indifférence populaire.

La CSN est une organisation syndicale combative. Mais elle n'est pas toute-puissante. Au cours de ce conflit, plusieurs éléments sont venus compliquer le rapport de force du côté syndical. D'abord, le pouvoir économique, médiatique et politique de l'empire Quebecor qui a mis le paquet pour imposer sa loi. À ceci, il faut ajouter le poids des tribunaux qui, dès le tout début du conflit, par trois injonctions, ont réduit radicalement le droit de piqueter des lock-outés. De plus, une visite pacifique dans les locaux du *Journal de Montréal* soulignant les six premiers mois du lock-out a donné lieu à de nombreuses condamnations, soit neuf congédiements et plus d'une centaine de suspensions. Et comme si tout cela n'était pas suffisant, en septembre 2009, la Cour supérieure invalidait la décision de la commissaire du travail Myriam Bédard qui, en décembre 2008, avait trouvé Quebecor coupable d'avoir eu recours à des *scabs* lors du lock-out au *Journal de Québec*. Ce jugement de la Cour supérieure venait consacrer le caractère désuet de la loi, rétrécissant encore plus le rapport de force du syndicat.

## Des attaques antisyndicales de plus en plus violentes

Les syndicats sont un instrument de défense des droits essentiel pour améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens, ce qui en dérange plus d'un. Plusieurs aimeraient bien décider du sort de la planète et de ses habitants sans aucune contrainte. Les attaques que subit le mouvement syndical atteignent un sommet à l'heure actuelle au Wisconsin, où le gouverneur républicain Scott Walker vient de faire adopter par le Sénat une loi privant les syndicats des employé-es de l'État de presque tous leurs droits en matière de négociation. Depuis la mi-février, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont convergé vers Madison, au Wisconsin, pour exprimer leur opposition à cette loi inique. Le samedi 12 mars, au même moment où, au Québec, plus de 50 000 personnes manifestaient leur opposition au budget Bachand, plus de 100 000 personnes marchaient à Madison pour la défense des droits syndicaux. Malgré tout, le gouverneur Walker est parvenu à ses fins. Cette mobilisation populaire devra prendre encore plus d'ampleur, puisque les gouverneurs républicains de 36 États prévoient eux aussi légiférer contre les syndicats.

En termes de participation, le succès de ces mobilisations est porteur d'espoir. Au pouvoir que confère l'argent, nous avons celui du poids du nombre. Mais encore faut-il être en mesure de l'exercer. En ce sens, la tournée des assemblées générales sur le conflit au *Journal de Montréal* nous a permis de rencontrer des centaines de personnes solidaires des lock-outés qui, en plus de ne plus lire le journal, trouvaient divers moyens de le faire disparaître de leur milieu de travail. Pourtant, force est de constater qu'il en était souvent autrement dans la population en général, tout comme en 2005, lors de la grève à la SAQ, alors que des gens allaient acheter du vin sans se poser de questions. À force de se faire répéter que les syndicats sont tout-puissants, qu'ils empêchent le développement économique, que les syndiqué-es sont des enfants gâtés qui se plaignent le ventre plein, etc., certains en viennent à le croire. Nous avons un devoir syndical : renverser la vapeur et travailler à l'émergence et à l'enracinement de valeurs de solidarité sociale, se traduisant, entre autres, par le fait de ne jamais franchir un piquet de grève ou de lire un journal dont les artisans sont en conflit de travail ●

BOYCOTTONS LE JOURNAL DE MONTRÉAL

ACHETER LE JOURNAL DE MONTRÉAL, C'EST ENDOSSER L'INJUSTICE.
POUR QUE L'ABUS CESSE, INSCRIVEZ VOTRE NOM :
WWW.CSN.QC.CA/BOYCOTTONS-LE-JOURNAL

CSN

Conflit au *Journal de Montréal*

# Un combat à armes inégales

Le conflit au *Journal de Montréal* tire à sa fin. La présidence du conseil central n'a pas l'habitude de commenter aussi longuement la façon dont se résolvent les conflits. Toutefois, le raz-de-marée soulevé dans les médias par le résultat de l'assemblée du 26 février dernier et surtout la teneur des commentaires de certains chroniqueurs à l'endroit de la CSN et de sa présidente Claudette Carbonneau méritent que l'on replace certains faits.

En tout premier lieu, je tiens à saluer la détermination des membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM) qui ont mené, tout au long de ces 25 longs mois, une lutte acharnée devant un employeur intraitable et lourdement antisyndical, Pierre Karl Péladeau. N'oublions pas qu'en mal de la plus élémentaire éthique, l'homme a à son actif pas moins de 14 lock-out en 14 ans. Le bien-être des artisans de ses journaux est le dernier de ses soucis.

La désuétude des dispositions de la loi anti-briseurs de grève a fait en sorte que pendant les 25 mois du lock-out, PKP a pu continuer à produire son quotidien en toute impunité, se souciant peu de la qualité de son produit.

## Des moments charnières

Le 12 octobre dernier, l'assemblée générale du syndicat rejetait à 89,3% l'offre patronale qui proposait de passer de 253 à 49 postes, exigeait la fermeture de *RueFrontenac.com*, introduisait une clause de non-concurrence interdisant aux journalistes mis à pied de travailler chez certains compétiteurs et offrait un montant de 20 M$ pour les indemnités de départ.

Le samedi 26 février est un jour crucial au cours duquel, après plus de dix heures de délibération, les travailleuses et travailleurs en lock-out ont entériné à 64,1% la recommandation du médiateur. Celui-ci nommé par le ministre du Travail a déposé cette ultime proposition, considérant qu'il était allé au bout de la négociation. De son côté, le comité de négociation syndical a recommandé aux membres de voter pour cette proposition, estimant que le contexte ne leur permettait pas d'obtenir plus de leur employeur.

Tout le monde convient que ce n'est pas l'entente du siècle, mais la recommandation du médiateur comporte certaines améliorations par rapport à l'offre patronale d'octobre. Aux Petites Annonces, on note une prolongation de la durée des postes, qui passent de 24 à 54 mois. Pour le groupe rédaction, dix postes ont été ajoutés et, au total, on passe de 49 à 62 postes préservés. La clause de non-concurrence a été retirée ainsi que l'interdiction de travailler chez un concurrent. Un montant de près de 19,1 M$ est consenti pour les indemnités de départ, assorti d'une somme d'un peu plus de 900 000$ afin de maintenir les prestations de raccordement au régime de retraite.

En arriver à une telle décision, après 25 mois de lock-out, a été un dilemme douloureux. Mais pour le comité de négociation, le fait de poursuivre la lutte encore plusieurs mois n'aurait pas permis un meilleur règlement.

## Le combat des lock-outés n'est pas terminé

Il est important de préciser que l'acceptation de cette recommandation est conditionnelle à un règlement satisfaisant du protocole de retour au travail qui devra disposer des neuf congédiements et mesures disciplinaires imposés à la suite de la visite des locaux du *Journal de Montréal* à l'été 2009 ainsi que de nombreuses causes pendantes. Au moment d'écrire ces lignes, ce protocole n'est toujours pas adopté.

Au sortir de l'assemblée générale du 26 février et après 25 mois d'une âpre lutte contre un employeur ignoble, sous le coup de la frustration, certains membres ont fait porter le blâme à la CSN et en particulier, à sa présidente Claudette Carbonneau. Dans les jours qui ont suivi, un véritable dérapage médiatique en a résulté, laissant entendre que la CSN n'avait pas soutenu le syndicat.

Il m'apparaît important qu'on apporte des précisions. D'abord, les syndicats à la CSN sont autonomes. Ce sont eux qui décident de leur projet de convention collective, qui élisent leur comité exécutif, qui nomment leur comité de négociation et c'est l'assemblée générale des membres qui, en fin de compte, prend les décisions ultimes, et ce, en toutes matières. Afin de les soutenir tout au long d'une négociation ou d'une bataille locale, la CSN met à la disposition des syndicats un foule de services (négociation, mobilisation, juridique, recherche, etc.).

Dans le conflit au *Journal de Montréal*, il faut rappeler que la CSN a répondu «présente» depuis les débuts de la lutte. Dès les premiers jours du lock-out, la présidente interpellait l'ensemble des partenaires syndicaux et populaires afin qu'il n'y ait plus d'entrevues accordées au *Journal de Montréal* et au journal *24 H*. Outre la multitude et l'originalité des actions et des mobilisations tenues toutes les semaines pendant presque toute la durée du conflit, beaucoup d'initiatives ont été engagées afin de soutenir les lock-outés, notamment une campagne d'affichage à l'été 2009, «Le journal en lock-out, on ne le lit pas», une campagne de publicité au début de 2010 et, au sortir de l'assemblée du 12 octobre, une importante campagne de boycottage appuyée par la majorité des organisations syndicales québécoises et bon nombre de groupes populaires, qui a mené à une grande manifestation le 4 décembre 2010 dans les rues de Montréal. De plus, avec l'appui de la FNC et du conseil central, une importante tournée des assemblées générales des syndicats a été effectuée afin de sensibiliser les gens à l'importance de cette bataille.

À cela, s'ajoute l'opération signatures de pétition et la lutte pour la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève. À ce

SUITE À LA PAGE 5

SUITE DE LA PAGE 4

chapitre, la présidente de la CSN a interpelé les différents ministres québécois du Travail (David Whissell, Sam Hamad et Lise Thériault) afin que soit enfin modernisé le Code du travail. La CSN a consenti tous les efforts possibles afin d'être entendue du gouvernement québécois : en septembre 2010, une pétition de plus de 20 000 noms était déposée à l'Assemblée nationale suivi d'une motion adoptée à l'unanimité par les députés pour étudier cette question. Il aura fallu déposer une autre pétition de plus de 10 000 noms afin que le gouvernement enclenche une commission parlementaire sur cette question. Fait non anodin, la ministre du Travail en était absente. Nous sommes toujours en attente des recommandations de la commission qui s'est tenue en février dernier. En parallèle, le Parti Québécois a déposé un projet de loi privé visant, là aussi, la modernisation du Code du travail.

## Moderniser le Code du travail

Le conflit au *Journal de Montréal* a mis en lumière l'importance de moderniser les dispositions anti-briseurs de grève. Si le conflit a duré si longtemps et qu'il s'est conclu de cette façon, c'est que PKP a pu pendant ces 25 mois produire son journal sans aucune contrainte. Afin de rétablir le rapport de force, nous continuerons d'exiger du gouvernement la modernisation du Code du travail. C'est une question de droit ●

Gaétan Châteauneuf
président

Les dépanneurs Couche-Tard

# Se syndiquer : toujours un droit !

En février dernier, les employé-es du dépanneur Couche-Tard de la rue Jean-Talon décidaient de joindre les rangs de la CSN. Dorénavant, ce ne sont plus seulement les employé-es de ce dépanneur Couche-Tard situé dans le quartier Villeray, à Montréal, qui pourront obtenir de meilleures conditions de travail, mais également l'ensemble des travailleuses et travailleurs des Couche-Tard qui prendront la décision de se syndiquer. En effet, la Commission des relations du travail (CRT), qui a accrédité un premier syndicat Couche-Tard en février dernier, a aussi donné raison à la CSN dans sa campagne de syndicalisation des dépanneurs du Groupe Couche-Tard. Le 25 février, la CRT a déclaré «sans objet» une requête de la riche multinationale qui tentait de faire déclarer illégales les méthodes utilisées par la CSN dans ses succursales. Alimentation Couche-Tard, dont les profits ont atteint plus de 302 millions US$ en 2010, soit une hausse de près de 20% par rapport à 2009, souhaitait que la CSN ne puisse poursuivre sa campagne de syndicalisation dans ses dépanneurs, prétextant qu'il s'agissait de sollicitation illégale.

Par ailleurs, depuis que la CSN a lancé sa campagne de syndicalisation, trois autres dépanneurs de la chaîne ont décidé de se syndiquer, entre autres celui de Saint-Liboire, près de Saint-Hyacinthe, le plus gros Couche-Tard au Québec. Des requêtes en accréditation ont été déposées en mars auprès de la CRT pour ces trois syndicats, ce qui porte à quatre le nombre de dépanneurs ayant joint les rangs de la CSN.

Il faut rappeler que la CSN a lancé une vaste opération afin de soutenir les employé-es de centaines de dépanneurs qui sont soumis à des conditions de travail précaires et qui gagnent le salaire minimum. Les employé-es des Couche-Tard méritent d'obtenir leur juste part. C'est en grande partie grâce à leur travail qu'Alimentation Couche-Tard a réussi à s'établir aussi solidement au Québec ●

**Quatre dépanneurs Couche-Tard se syndiquent à la CSN**

Budget 2011

# Justice sociale : connaît pas !

Mesures régressives et inéquitables qui frappent durement les moins nantis, le ministre des Finances du Québec tient la ligne dure : son budget déposé le 17 mars vise toujours un retour à l'équilibre budgétaire pour l'année 2013-2014. Le gouvernement maintient la taxe santé et revient sur son engagement en matière de logements sociaux puisque des 3 000 logements prévus cette année, 1 000 sont retranchés.

## Une déclaration de guerre

Mais l'une des pires mesures de ce budget est sans conteste la hausse vertigineuse des frais de scolarité. L'augmentation de 325 $ par an sur cinq ans (2012-2017) aura assurément des impacts sur l'accessibilité aux études universitaires et sur l'endettement étudiant. Les droits vont passer de 2 168 $ à 3 793 $, une hausse de 75 %, et ce, sans compter les frais afférents. Selon une étude de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) effectuée en 2009, environ la moitié des étudiantes et étudiants gagne moins de 12 000 $ par année. Pour l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), ce budget est une véritable déclaration de guerre et les associations étudiantes promettent un printemps houleux ●

Le samedi 12 mars s'est tenue à Montréal une importante manifestation contre les mesures régressives du budget provincial. Plus de 50 000 personnes y étaient. Vous, pourquoi y étiez-vous ?

**Robert Harpin**
**Legardeur**
***Je ne suis pas d'accord avec l'ensemble de l'œuvre de Jean Charest.***

**Carl Paradis**
**Laval**
***Pour le présent et pour l'avenir!***

**André Querry**
**Montréal**
***Pour dénoncer la politique du gouvernement Charest.***

**Suzanne Dupuis**
**Havre Saint-Pierre**
***Nous avons fait 13 heures de route pour répondre à l'appel de la CSN pour participer à cette manif.***

**Jean-Marie D'Asilva**
**Lachute**
***Pour changer de gouvernement. La taxe santé, c'est grave à notre âge!***

**Gabrielle Blais-Harvey**
**FECQ**
***Pour faire reculer le gouvernement sur la hausse des frais de scolarité.***

**Micheline Bouchard**
**Montréal**
***On m'a distribué un journal au métro et j'ai décidé de venir manifester.***

**Véronique Lauzon**
**Laval**
***Depuis 2007, on assiste à une hausse de tous les tarifs. Il faut les dénoncer.***

**Johanne Lavoie et Marlène Deschênes**
**Baie-Comeau**
***Nous tenions à manifester notre opposition au gouvernement Charest.***

SECHUM

# Pour s'organiser !

Le 9 mars dernier, le conseil syndical du Syndicat des employé-es du centre hospitalier de l'Université de Montréal (SECHUM) s'est donné les moyens de faire face à un employeur des plus difficiles. À cause de la loi 30 sur les fusions d'accréditations, le SECHUM a vu ses tâches syndicales se complexifier de façon exponentielle : diversité des sites et de cultures organisationnelles, plus de membres élu-es dans la structure syndicale, etc. La soixantaine de membres du conseil syndical s'est alors familiarisée à la procédure des assemblées syndicales afin de se donner une façon efficace de discuter des enjeux auxquels ils peuvent tous être confrontés quotidiennement. En effet, cette formation est la première d'une série où le rôle des personnes déléguées, la compréhension du syndicalisme CSN et les trucs de mobilisation font partie du plan de travail de l'équipe. Le SECHUM a compris qu'il faut solidement s'outiller pour s'acquitter de la lourde tâche qui incombe au syndicat, et un des moyens pour y faire face est d'assister aux sessions de formation offertes par la CSN, la fédération et le conseil central auxquels il est affilié. Félicitations et solidarité aux membres du SECHUM !

**Des membres du conseil syndical du SECHUM**

Priscilla Bittar
Conseillère syndicale

Le 28 avril 2011

# Ne les oublions pas

CASS

Cette année, la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail revêt un sens particulier à la suite du dépôt du rapport de Viateur Camiré, président du comité formé par la CSST pour faire des recommandations sur le régime québécois de santé et de sécurité au travail.

La majeure partie de ce rapport reprend les préoccupations patronales concernant les coûts reliés au régime et suggère à demi-mot de sabrer les droits et les protections des travailleurs, fruits d'âpres luttes du mouvement ouvrier.

La CSN, la FTQ et la CSD vous invitent à participer à une marche funèbre dans les rues de Montréal, à compter de 8 h le matin du jeudi 28 avril, en direction des bureaux de la ministre du Travail, Lise Thériault. Objectif : sensibiliser la ministre à la question de la santé et de la sécurité au travail, qui passe par la nécessaire valorisation de la prévention dans nos milieux de travail. Cela ne peut certes pas se faire en attaquant les droits des accidentés du travail ou les proches de personnes décédées en voulant gagner humblement leur vie.

Le comité d'action en santé sécurité du conseil central demande également à tous d'observer une minute de silence à la mémoire des personnes mortes ou blessées au travail à 10 heures précises, le 28 avril, dans tous les milieux de travail. Le port du ruban noir sera également de mise tout au long de cette journée. À noter que différents outils promotionnels seront acheminés aux syndicats par la CSN.

Il faut rappeler que le 28 avril prend son origine dans le mouvement syndical canadien. En 1991, le gouvernement canadien a officiellement reconnu cette journée comme «Jour de deuil national». Le 9 juin dernier, le gouvernement québécois a adopté une loi faisant du 28 avril «Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail». Aujourd'hui, plusieurs pays commémorent cette journée.

Le conseil central espère que vous serez nombreux à nous accompagner lors de cette marche et que vous soulignerez cette journée dans vos établissements afin de faire de la prévention la priorité dans nos milieux de travail ●

Alain Ouimet
Comité d'action en santé sécurité (CASS)

**Manifestation**

**Le jeudi 28 avril 2011**
**Rassemblement :**
**station de métro Radisson**
**Départ à 8 heures**
**En direction du**
**7077, rue Beaubien Est**



Claudette Carbonneau ne sollicitera pas de nouveau mandat à la présidence de la CSN

# Une femme de grande rigueur

Claudette Carbonneau, première femme élue à la tête de la CSN, tire sa révérence. Celle qui a été secrétaire générale au Conseil central du Montréal métropolitain–CSN de 1985 à 1991, puis au comité exécutif de la CSN, d'abord à titre de première vice-présidente puis de présidente, a été dans le mouvement syndical pendant plus de 35 ans. Militante dans son syndicat, le STT de l'hôpital Notre-Dame de 1975 à 1985, elle s'impliquera dans sa fédération, à l'époque la FAS (Fédération des affaires sociales), puis deviendra secrétaire générale au conseil central. C'est en 2002 qu'elle briguera la présidence de la CSN.

Elle a mené avec brio des batailles importantes pour les femmes, notamment le règlement de l'équité salariale et la signature d'une première convention collective dans les garderies en milieu familial.

**Claudette Carbonneau en 1991**

Celles et ceux qui ont travaillé à ses côtés au conseil central dans les années 1980 se souviennent d'une femme très engagée. Pierre Paquette, député de Joliette pour le Bloc Québécois, alors président du CCMM–CSN, se souvient d'une femme très humaine et à l'humour décapant. «Il y avait une bonne chimie entre nous.» «C'était facile de travailler avec elle. Elle était très près des gens qui étaient en lutte et c'est une femme qui avait une grande maîtrise de ses dossiers», évoque Michèle Bachand, coordonnatrice à l'époque. «Un bourreau de travail, on se demandait quand elle faisait son épicerie!», raconte Marie-Josée Lamade, alors employée de bureau à la mobilisation. «Claudette, c'est une femme extrêmement rigoureuse, méthodique et d'une grande intelligence» a tenu à dire Robert Harpin, alors conseiller syndical. Tous rappellent l'importance qu'elle accordait aux impacts des décisions qui allaient être prises.

Depuis neuf ans, madame Carbonneau préside la CSN et c'est lors du congrès, en mai prochain, que son mandat prendra fin ●

Semaine québécoise des adultes en formation

# La fierté ou le plaisir d'apprendre ?

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) lance la septième édition de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) qui se tiendra du 2 au 10 avril 2011. À Montréal, le thème récurrent de cette semaine est *La fierté d'apprendre*. Mais, comme le disait Jici Lauzon lors de la soirée de lancement de la semaine le 16 février dernier à l'Hôtel de ville de Montréal, la fierté d'apprendre, c'est beau, mais le plaisir d'apprendre, c'est encore mieux!

Dans ce cadre, le comité éducation du conseil central fera une présentation sur la formation des adultes à l'assemblée générale du 13 avril. On sait tous que la formation est essentielle, qu'elle permet de se mettre à jour, d'être mieux outillé pour son travail, mais ne doit-elle poursuivre que ces objectifs ?

Dans les entreprises ou les établissements où la formation existe et est offerte, les employé-es ne répondent pas toujours avec empressement aux offres de formation. Il paraît que dans certaines entreprises, même les formations payées sur les heures de travail n'obtiennent pas le succès voulu. Est-ce à dire que le besoin n'est pas ressenti ? Ou la formation ne répond-elle pas aux préoccupations des travailleuses et des travailleurs ? Est-ce un problème de conciliation famille-travail-études ? Les formules doivent-elles être repensées ?

Pour notre part, il nous apparaît que la définition des objectifs et des contenus de formation doit être effectuée avec les employés. Il nous semble que les formations doivent permettre aux employés non seulement d'être plus à l'aise dans leur travail, mais également de s'épanouir dans leur vie. Un employé plus heureux et plus polyvalent ne représente-t-il pas un atout ? Qui plus est, n'est-il pas mieux à même de se reclasser dans le cas où l'emploi vient à manquer dans son entreprise ou dans son secteur ?

Il nous semble que la formation uniquement au service d'un travail spécifique rate la cible parce qu'elle ne tient pas compte des avantages de la polyvalence, de l'épanouissement et de l'estime de soi de la travailleuse et du travailleur.

Quelles sont les meilleures façons de promouvoir cette conception de la formation dans les milieux de travail ? C'est l'ensemble de cette problématique que nous débattrons en assemblée générale le 13 avril après une brève conférence de Daniel Baril, expert en formation de l'ICÉA.

Francis Lagacé
2e vice-président
Flavie Achard
Comité éducation

➲ **www.adulteenformation.com**

Forum social mondial 2011 à Dakar

# Plus pertinent que jamais

**Du 6 au 11 février s'est tenue au Sénégal, en Afrique de l'Ouest, la 11e édition du Forum social mondial (FSM), un vaste rassemblement des forces altermondialistes, progressistes et citoyennes de partout à travers la planète. Par le biais d'ateliers et de conférences, le FSM permet la rencontre de divers mouvements sociaux à la recherche d'alternatives à la crise du capitalisme. Il se veut une réponse au forum économique de Davos qui réunit les grands décideurs du monde derrière des portes closes. Gaétan Châteauneuf et Dominique Daigneault, de l'exécutif du conseil central de même que Lisa Courtemanche, responsable du comité solidarité internationale ont fait partie de la délégation CSN.**

Comme le veut la tradition, le forum s'est ouvert par une imposante marche citoyenne, très colorée et parfois même fébrile alors que plus de 100 000 personnes ont marché dans les rues de Dakar. Toutefois, des problèmes logistiques sont venus assombrir l'organisation de cette rencontre internationale puisqu'à quelques jours de l'événement, à la suite du changement de recteur de l'université hôtesse, les réservations de salles ont été annulées. Qu'à cela ne tienne, les organisateurs ont fait contre mauvaise fortune bon cœur et des tentes ont été érigées partout sur le campus pour la suite des choses.

L'expérience a été très intéressante pour nous, car elle nous a permis de prendre la pleine mesure des réalités qui se vivent dans cette partie du globe, que ce soit la question de la condition des femmes africaines et la violence dont elles sont victimes, le travail des enfants, la mainmise sur les terres, la situation politique au Sénégal ou encore l'accessibilité à l'éducation.

Un atelier tenu par la CSN a porté sur la Charte de Genève pour la défense de services publics de qualité, une campagne lancée en octobre dernier. Par ailleurs, lors d'un atelier sur le renforcement du pouvoir des femmes par l'économie sociale auquel a participé une membre de notre délégation, nous avons entendu de nombreux témoignages qui nous ont permis de comprendre l'importance de l'économie informelle pour la survie des populations. Bien sûr, il nous est impossible de témoigner de l'ensemble des conférences et ateliers tenus durant le forum, mais il faut rappeler que le FSM est aussi un lieu de convergence des luttes. Ainsi, l'assemblée des mouvements sociaux a adopté sa déclaration, laquelle invite notamment à faire du 12 octobre une Journée d'action globale contre le capitalisme.

Le prochain FSM se tiendra en 2013 et il n'est pas impossible qu'il ait lieu au Québec, puisqu'il a été suggéré de l'organiser dans l'hémisphère nord où sont situées les grandes entreprises instigatrices des politiques de droite. L'importance du FSM ne fait nul doute : son existence permet la rencontre des forces de gauche contre un néolibéralisme envahissant ●

Gaétan Châteauneuf
président
Lisa Courtemanche
Comité solidarité internationale

## Les fondations

Qui décide des grandes orientations dans les interventions sociales en santé, en éducation, en soins pour les personnes âgées, en raccrochage scolaire ? Vous croyez le savoir ? Les critères de sélection des projets dans ces domaines relèvent des priorités de certaines grandes fondations, comme la Fondation Chagnon. Venez en apprendre plus sur le sujet et réfléchir avec nous aux conséquences de cette nouvelle forme de gouvernance.

**Soirée de réflexion sur l'impact des grandes fondations**
**Le mercredi 6 avril de 18 h à 20 h**

Sous-sol de la CSN
1601, rue De Lorimier, Montréal

Avec Michel Parazelli
sociologue à l'UQAM
et Carol Gélinas
du Regroupement des organismes communautaires familles de Montréal

Repas fourni.

**Confirmations auprès de mireille.benard@csn.qc.ca**



Capsule Environnement

# Campagne Défi Climat : je participe !

Pour une quatrième année, Défi Climat vous invite à participer à la plus grande opération de lutte aux changements climatiques au Québec. Le conseil central s'est joint à cette campagne dès les débuts et y participe chaque année. L'an dernier, près de 1 200 organisations s'y sont inscrites et près de 60 000 personnes se sont engagées à poser des gestes concrets tout au long de l'année pour une réduction totale de 73 435 tonnes de $CO_2$.

La campagne a pour but de nous inciter à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en nous engageant à modifier nos habitudes de vie et de déplacement. Une trentaine de gestes simples et concrets ayant des impacts positifs sur l'environnement, la santé, la société et l'économie nous sont proposés. En nous inscrivant, nous nous engageons individuellement à poser les gestes choisis.

### Comment participer ?

On se rend sur le site de Défi Climat et on clique sur le bouton *Je m'inscris*. On vérifie si notre organisation s'est inscrite et on suit les étapes. Si elle ne s'y retrouve pas, on choisit l'inscription individuelle, ou bien on procède à l'inscription de notre organisation.

Bon défi !

Ginette Henry
Salariée responsable de la campagne

➲ **www.deficlimat.qc.ca**

Rapport du BAPE sur les gaz de schiste

# Une victoire citoyenne !

Lorsque la population décide de ne pas se laisser faire, rien ne peut l'arrêter, pas même un gouvernement ! Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport sur l'exploitation des gaz de schiste, a tenu compte des inquiétudes formulées depuis plusieurs mois par tous les intervenants concernés. Les risques écologiques liés à cette filière sont trop méconnus pour se lancer, tête première, dans le développement de cette industrie. Les commissaires du BAPE, dont l'imposant rapport de 300 pages a été dévoilé le 8 mars dernier, estiment qu'« une base solide de connaissances techniques et scientifiques est à construire sur la ressource, notamment en matière de géologie, d'hydrogéologie, de traitement des eaux usées, d'aménagement du territoire ou de cohabitation avec la population ».

Par ailleurs, une des recommandations du BAPE a été reprise par le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, soit celle de mettre sur pied, dès le printemps, un comité d'experts composé d'universitaires, de représentants d'organismes concernés, du gouvernement et de l'industrie afin de réaliser une évaluation environnementale stratégique permettant de mieux cerner l'ensemble des interrogations que suscite le développement de cette industrie.

Le BAPE ne propose donc pas un moratoire, mais bien une pause d'environ deux ans, le temps de procéder à cette évaluation environnementale. D'ici là, aucun nouveau permis d'exploration ne sera accordé et la fracturation hydraulique dans les puits déjà existants devra se faire strictement à des fins scientifiques, afin de documenter l'évaluation environnementale.

Si le comité d'experts en venait à conclure que les dangers écologiques et environnementaux sont trop grands, le gouvernement serait-il prêt à reculer sur le développement de l'exploitation de cette industrie ? Le ministre de l'Environnement a assuré que oui. Il faudra se souvenir de cet engagement ●

# Bienvenue au CCMM–CSN

- Syndicat des travailleuses et travailleurs de Vibac–CSN, affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous ses nouveaux membres !

# Ne les oublions pas

**28 avril**

**Journée internationale de commémoration**
des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

Une minute de silence
pour que leur souvenir
nous aide à améliorer
la santé et la sécurité au travail

FTQ CSN CSD